

**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL
Réunion du 12 décembre 2000**

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session , le douze décembre deux mille à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort, le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa réunion du 29 novembre 2000.

Membres du bureau présents :

GAIDOT Michel - BOULAY Jean-Pierre – MATHIEU André – CHIRON Maurice – LEGUILLON Maurice - OLIVIER Yves

Présents :

BABE Jean – BARTHEZ Yves – BEGUE Denis - BOITEUX Daniel - BRUCKERT Claude - BRUNNER Alain – CUENIN Paul - DERMINEUR René - GALLINO Ennio – GAULARD André – HARTMANN Christian - HEIDET Jean-Paul - MALNATI André – NAEGELEN René – NICOUD Maurice - RICHE Evelyne – ROCKLIN Roger - SALVI Gilbert - TOZZI Jacques - VIROT Alain – XOLIN Jean

27 votants – 1 pouvoir.

Excusés :

BLOC François – BUTZBACH Etienne – CHERASSE Jean-Claude – COMTE-FAIVRE Michèle – DEMUTH Robert - KUNTZ Daniel – LESCALIER Catherine - MARIN-MOSKOVITZ Gilberte – MICHALET Pascal - MICHAU Olivier (pouvoir à GAIDOT Michel) – MOUGEY Véronique – OSER Pierre - RAVIOLI Jacques – TALON Bernard – VIGNOS Michel - WOLF Jean-Louis -

Assistaient : SAUVE Michel – LOMBARD Nathalie.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle qu'il s'agit d'une deuxième session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du 29 novembre 2000. Le vote des décisions pourra donc se faire en l'absence de quorum.

1. Budget supplémentaire 2000

Monsieur Jean-Pierre BOULAY, vice-président délégué aux finances, présente le budget supplémentaire à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité et le service informatique, selon les indications du document ci-annexé.

Le budget supplémentaire 2000 est adopté à l'unanimité.

2. Autorisation de contracter un emprunt

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par le Crédit local de France et après en avoir délibéré décide,

Article 1 : caractéristiques du produit

Pour financer ses dépenses d'investissement, le SIAGEP contracte auprès du Crédit Local de France, un emprunt d'un montant maximum de 230 000 F, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée maximale de 3 ans

- Commission : 300 F
- Taux fixe : 5,43 %

prêt PAR échéances constantes :

Sachant que le profil d'amortissement permet de faire ressortir une annuité réduite correspondant à l'annuité d'un prêt en échéance annuelles constantes sur 3 échéances calculée au taux de 3,59 % l'an.

- Périodicité des échéances : annuelle
- Amortissement : conforme au tableau d'amortissement ci-annexé

Article 2

Monsieur Michel Gaidot, Président du SIAGEP est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Bilan des travaux 2000 sur les réseaux

Monsieur Gaidot présente l'état d'avancement des travaux du programme 2000 d'enfouissement des réseaux.

I) TRAVAUX FINANCES PAR L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES

1 ANDELNANS		chantier terminé
2. BOUROGNE		reste à réaliser la dépose des supports
3. DELLE		chantier en cours – fin prévue le 3 novembre 2000
4. EVETTE SALBERT		chantier terminé
5. GIROMAGNY		chantier terminé
6. GROSMAGNY		début des travaux le 27/11 – durée 2 semaines
7. MONTREUX CHÂTEAU		reste à réaliser la dépose des supports
8. VALDOIE		reste à réaliser la dépose des supports

II) TRAVAUX FINANCES PAR LA CONVENTION CONSEIL GENERAL/EDF/FRANCE TELECOM

1. BERMONT		début des travaux le 6 novembre – durée : 3 semaines
2. CHEVREMONT		les travaux débiteront en 2000 et se poursuivront en 2001
3. ESSERT		travaux en cours – fin prévue le 15 décembre 2000
4. NOVILLARD		début des travaux le 20 novembre – durée : 3 semaines
5. OFFEMONT		chantier terminé

Nota : le chantier de Chaux est décalé en 2001.

4. Bilan sur le contrat de concession gaz

Monsieur Gaidot rappelle la liste des 21 communes ayant adhéré au SIAGEP pour la concession du réseau gaz, à savoir :

- Andelnans		- Essert
- Argiésans		- Giromagny
- Auxelles Bas		- Grandvillars
- Bavilliers		- Lepuix Gy
- Bessoncourt		- Perouse
- Botans		- Phaffans
- Bourogne		- Rougegoutte
- Chaux		- Sermamagny
- Chèvremont		- Sevenans
- Cravanche		- Vétrigne
- Denney		

Restent 10 communes desservies en gaz qui n'ont pas encore délibéré, à savoir :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Belfort | - Valdoie |
| - Chatenois les Forges | - Delle |
| - Danjoutin | - Joncherey |
| - Offemont | - Morvillars |
| - Roppe | - Beaucourt |

Monsieur Gaidot souligne l'intérêt de la coopération intercommunale pour un exercice réel du pouvoir concédant et invite les communes n'ayant pas encore délibéré à le faire prochainement. En réponse à la question d'un délégué, il est également précisé que la commune concède au SIAGEP uniquement son réseau de distribution et que le client final pourra tout à fait faire appel à un autre distributeur et faire jouer la concurrence si il le désire.

5. Compte rendu des décisions du Bureau

Monsieur Gaidot fait part à l'assemblée des décisions prises lors du dernier Bureau du SIAGEP qui a eu lieu le 26 octobre dernier.

CONVENTION DE FORMATIONS

Autorisation de régler les frais d'une formation pour monsieur Stantina et autorisation à l'avenir de signer les conventions de stage pour le personnel.

CONGRES DE TOULOUSE

Autorisation de régler les frais de participation au congrès de la FNCCR qui a eu lieu à Toulouse.

CONVENTION AVEC INTERVENANT MAGNUS

Autorisation de signer une convention avec intervenant Magnus pour migrations Dos à Windows.

CONVENTION EMPLOI-JEUNE, REVISION DE SALAIRE

Accord pour augmentation du salaire de l'emploi jeune.

SUPPRESSION DU POSTE D'INGENIEUR ET CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE INFORMATIQUE DE CRAVANCHE

Augmentation de la participation forfaitaire du SIAGEP pour la location de la salle.

ACCIDENT DE VOITURE D'UN DELEGUE DE VELLESCOT

Avis négatif du Bureau sur l'indemnisation d'un délégué suite à son accident de voiture en se rendant à un Comité Syndical.

BONS D'ACHAT DE NOËL

Autorisation de créer un système de bons d'achat pour Noël pour les enfants du personnel.

CONVENTION HYPOTHEQUE

Délégation de signature à monsieur Ravioli, vice président délégué aux travaux, pour signature des conventions de servitude.

AVENANT AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pour que le calcul des honoraires du maître d'œuvre se fasse sur le coût réel des travaux.

AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE NEGOCIE AVEC PUBLICATION

Pour aménagement de la salle de formation informatique.

DUREE D'AMORTISSEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

La durée passe de 5 à 3 ans.

6. Présentation du service informatique

Depuis le mois de juillet, le SIAGEP à en charge la maintenance informatique des communes adhérentes au services.

Le lancement du service a posé plusieurs problèmes. Tout d'abord des difficultés liés à l'embauche de personnel sont apparues. En effet, il était prévu de recruter un ingénieur informatique mais force a été de constater que cela s'avérait une tâche difficile, le niveau de rémunération statutaire proposé n'étant pas assez attractif aux yeux des postulants.

Le service compte donc aujourd'hui trois personnes. Deux techniciens, Maryline Chopard et Damien Gauthier, ainsi qu'un animateur réseau, monsieur Sabir Baadache.

Le personnel ayant besoin d'être formé aux logiciels Magnus, il a été nécessaire d'envoyer mademoiselle Chopard en stage. Elle a ainsi pu être formée au sein du service informatique du Conseil Général de Haute Saône qui pendant cette période a mis à notre disposition monsieur Matthieu Bari.

Le deuxième problème rencontré par le service, est celui des migrations de Dos vers Windows.

IDEE savait depuis 1996 qu'il faudrait effectuer ces migrations avant le 31 décembre 2000, mais seuls 20 % des postes ont été faits, alors que dans le même temps les autres départements de Franche-Comté ont intégralement migré.

A partir du 1^{er} janvier 2001, Magnus n'assurera plus la maintenance des logiciels sous Dos et le Conseil Général ne prendra plus en charge le coût financier de cette migration.

La migration d'un poste demande environ une journée de travail et c'est actuellement pour le personnel du SIAGEP la priorité. Cela entraîne des plannings très chargés et des délais de réponse un peu long aux yeux de certaines collectivités. Il faut souligner que cela est provisoire et qu'une fois les migrations effectuées l'équipe informatique pourra se concentrer sur ses autres missions.

Le premier semestre 2001 sera principalement axé sur la formation (utilisation du logiciel Windows, des logiciels de bureautique et des logiciels Magnus).

Il est également rappelé que le service a bénéficié d'une aide de l'Etat de 100 000 F ainsi que d'une aide du Département de 150 000 F. Ces subventions vont notamment permettre la création d'une salle de formation informatique à destination des collectivités adhérentes.

7. Questions diverses

1) Stage des étudiants de l'UTBM

Le service informatique du SIAGEP a accueilli deux stagiaires, messieurs Despouy et Fantini. du 3 avril 2000 au 31 mai 2000

Durant cette période ces derniers ont effectué le recensement du matériel informatique des collectivités adhérentes au service. Pour cela, ils ont élaboré deux questionnaires et se sont rendus dans les communes pour les aider à les compléter. Il ont ensuite analysé les renseignements recueillis et fait une synthèse de cette étude.

Il est proposé à l'assemblée de verser une somme de 2 500 F à monsieur Fantini. Cette somme comprend 1 500 F de frais de stage et une somme de 1 000 F pour la couverture de l'ensemble de ses frais et débours liés notamment aux nombreux déplacements qu'il a été amené à effectuer avec son véhicule personnel.

Monsieur Despouy percevra quant à lui une somme de 1 500 F pour ses frais de stage.*

La proposition de monsieur le Président est adoptée à l'unanimité.

2) Règlement de voirie communal

La DDE a demandé à Monsieur Gaidot de leur transmettre les délibérations des communes ayant adopté le règlement de voirie communal élaboré par le SIAGEP, ainsi que les arrêtés correspondants.

Monsieur le Président demande par conséquent aux communes n'ayant pas encore transmis ces documents au SIAGEP, de bien vouloir nous les faire parvenir.

.3) Nombre de délégués au SIAGEP

Monsieur Maurice Chiron, représentant de la commune de Valdoie interpelle monsieur le Président sur la représentativité des collectivités au Comité Syndical.

Monsieur Chiron rappelle que depuis le début de l'année, le quorum n'a été atteint qu'une seule fois. Il souhaiterait que l'on réduise le nombre de délégués.

Monsieur Gaidot prend note de sa requête, mais précise que pour sa part il ne souhaite pas modifier la représentativité avant les prochaines élections municipales qui auront également pour conséquence l'élection de nouveaux délégués et d'un nouveau Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance à 19h15.

Fait à Belfort, le 13 décembre 2000

Le Président,

Michel GAIDOT